

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 11 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N° DCS2024-037

Objet : Budget « aménagement numérique » - Modification des crédits de paiements au sein des Autorisations de Programme « premier déploiement » (AP 2020-2025) et « sites isolés » (AP 2023-2026)

Le onze décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 4 décembre 2024

Nombre de délégués en exercice : 45

Nombre de délégués présents : 21

Nombre de délégués représentés : 2

QUORUM : 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix.

QUORUM pour la présente délibération : 21 délégués présents + 2 pouvoirs correspondant à 83 voix.

PRESENTS :

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Isoline GARREAU, Pascal GOUHOURY.

Délégués de la Région : Angela AVOND.

Délégués des EPCI : Jean ABITEBOUL, Philippe BAPTIST, Suzanne BARNET, Alain BOULLOT, Michel CHARIAU, Stéphane COLLON, Didier FENOUILLET, Marcel FONTELLIO, Pascal FOURNIER, Maxence GILLE, Éric GRIMONT, Christian PEUTOT, Francis PLÉ, Christian ROBACHE, Joël SURIER, Fabien VALLÉE, François VENNE.

REPRESENTES :

Délégués de la Région :

Gilles BATAIL a donné pouvoir à Pascal GOUHOURY.

Délégués des EPCI :

Michael ROUSSEAU a donné pouvoir à Michel CHARIAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Marcel FONTELLIO.

Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en ses articles L 5722-1 et suivants,

Vu la délibération du Comité Syndical n°DSC2019-036A en date du 11 décembre 2019 de création de l'autorisation de programme 2020-2024,

Vu la délibération du Comité Syndical n°DSC2023-027 en date du 6 décembre 2023 de modification et prolongation jusqu'en 2025 de l'autorisation de programme 2020-2024,

Vu la dernière modification de l'Autorisation de Programme 2020-2025, par délibération n°DCS2024-024 du Comité Syndical du 16 octobre 2024,

Vu la délibération du Comité Syndical n°DCS2022-022 en date du 7 décembre 2022 de création de l'autorisation de programme 2023-2026,

Vu la dernière modification de l'Autorisation de Programme 2023-2026, par délibération n°DCS2024-024 du Comité Syndical du 16 octobre 2024,

Vu la délibération du Comité Syndical n°DCS2024-027 en date du 16 octobre 2024 portant approbation de la mise à jour du règlement budgétaire et financier,

Considérant qu'il convient de réviser les Autorisations de Programme pour adopter le budget primitif du budget annexe « aménagement numérique » pour 2025,

Considérant que les programmes d'aménagement numérique sont assujettis à la TVA et font l'objet d'une gestion en crédits HT sur le budget annexe « aménagement numérique », à l'exception du programme de montée en débit qui n'est pas assujetti à la TVA et fait l'objet d'une gestion TTC au sein de ce budget,

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 5 décembre 2024,

Vu le rapport n°DCS2024-037,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (83 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

APPROUVE au titre du budget primitif du budget annexe aménagement numérique 2025, l'ajustement des montants de Crédits de Paiement inscrits (CP 2025) et l'Autorisation de Programme, tel que mentionnés dans le tableau ci-dessous.




AP 2020-2025

	<2023	2023	2024	2025		
	Exécution	Exécution	CP modifié	CP origine	Modification	CP modifié
TOTAL AP PREMIER DEPLOIEMENT HT	89 544 743 €	20 929 788 €	17 179 554 €	5 385 210 €	0 €	5 385 211 €
SEMAFIBRE 1 (M1V1) Concessif	19 816 320 €	663 405,26 €	4 170 000,00 €	2 958 265,04 €	42 816 €	3 001 081,06 €
SEMAFIBRE 2 Raccordements Finals	20 389 050 €	6 212 761,00 €	7 200 000,00 €	103 570,58 €	-42 816 €	60 755,00 €
SEMAFIBRE 3 (M1V2) affermage	49 339 374 €	14 053 621,28 €	5 809 553,58 €	2 323 374,82 €	0,00 €	2 323 374,82 €

AP 2023-2026

	2023		2024	2025			2026		
	CP	Exécution	CP origine	CP origine	Modification	CP modifié	CP origine	Modification	CP modifié
TOTAL AP SITES ISOLES HT	1 500 000 €	1 079 771 €	4 705 000 €	12 001 972 €	-7 001 972 €	5 000 000 €	10 492 510 €	7 001 972 €	17 494 482 €
Déploiement - Sites isolés	1 500 000,00 €	1 079 771,16 €	4 705 000,00 €	12 001 971,59 €	-7 001 971,59 €	5 000 000,00 €	10 492 510,25 €	7 001 971,59 €	17 494 481,84 €


 Olivier LAVENKA
 Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 18 décembre 2024